

Bulletin d'inscription vacances d'hiver 2021

Club Adolescents



TOTAL : Adhésion = 20€

Seuls les dossiers complets seront traités

Bulletin d'inscription accompagné de son adhésion si le jeune n'est pas adhérent.

Gratuit pour les jeunes déjà adhérents

NOM : Prénom :

Téléphone / / / / mail (si changement)

¹Ecrire en lettres capitales

Optionnel

- Lundi 8 février 2021
- Mardi 9 février 2021
- Mercredi 10 février 2021
- Jeudi 11 février 2021
- Vendredi 12 février 2021

Optionnel

- Lundi 15 février 2021
- Mardi 16 février 2021
- Mercredi 17 février 2021
- Jeudi 18 février 2021
- Vendredi 19 février 2021

Règlement à l'inscription Montant €

Encaissements

Chèque d'adhésion initial de la banque : Numéro de chèque :

Espèces

Déjà adhérent : Sur quelle section sportive et/ou culturelle ? :

**Si l'enfant n'est pas adhérent de l'USC Maison de Quartier,
merci de remettre l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Tournez s.v.p. →

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 3 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et selon les cas d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, pour accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'association. Pour l'exercice de vos droits vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Vous avez également la possibilité d'introduire une plainte ou une réclamation auprès des services de la CNIL.

²Coupon détachable, à conserver par la famille

Siège provisoire Maison de Quartier US Chartrons

(5, rue Lucien Faure 33300 Bordeaux)

Contact de l'accueil :

contact@uschartrons.com

Téléphone : 05 56 69 08 56 ou 06 83 44 72 67

Prévoir repas ou pique-nique

Possibilité de mettre au réfrigérateur le repas. Possibilité de réchauffer le repas sur place

Rappel des horaires :

Nos horaires sont les suivants :

- Accueil du matin de 9h à 17h

Le club Adolescent est réservé exclusivement
aux **collégiens et lycéens.**

Le fonctionnement se veut **libre et ouvert**

Merci de signer l'autorisation au verso de la page.



AUTORISATION D'ADHESION AU FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT DU CLUB ADOLESCENTS USC

Je soussigné(e)

M. Mme déclare solliciter mon adhésion à

l'association afin que mon enfant participe au Club Adolescent de l'US Chartrons.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du projet du Club Adolescent.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je reconnais en outre être avisé de mon entière responsabilité, et je décharge totalement la Maison de Quartier US Chartrons et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un dossier médical (ci-après).

Je suis avisé que l'association est assurée en responsabilité civile et qu'il convient que je m'assure personnellement pour des garanties particulières.

Je déclare agir en qualité de : Majeur Responsable Tuteur Père Mère

- ❖ L'accès au club adolescent est libre. Par conséquent, les éducateur et/ou animateurs ne sont pas responsables des allées et venues des jeunes.
- ❖ L'accès au club Adolescents est ouvert. Par conséquent, les jeunes ne sont pas sous la responsabilité de l'éducateur ou l'animateur s'il ne se présente pas afin d'être inscrit au registre des présences.
- ❖ Les adolescents sont sous la responsabilité des animateurs dans le cadre des activités proposées par le club adolescent.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le/les responsable(s) Légal(aux),

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Allergie / problème médical à signaler :